

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Réglementation de la circulation dans diverses rues de la Ville du 27 janvier au 21 février 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise CIRCET afin de réaliser des travaux de maintenance du réseau fibre optique de la ville, rue Bossuet et rue du Commandant Valentin, du 27 janvier au 21 février 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation

Du lundi 27 janvier au vendredi 21 février 2025, entre 8 h 00 et 17 h 00, la chaussée pourra être réduite et la circulation réglementée par alternat manuel selon les besoins des travaux à hauteur des adresses suivantes :

- 16, rue Bossuet
- 6, rue du Commandant Valentin

ARTICLE 2 -

Les panneaux d'interdiction et de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 27 janvier 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Conseiller municipal délégué à la
Citoyenneté

Romuald VIVOT

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DMO
- 1 ex. CIRCET
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. Pôle Citoyenneté

